



InfoMuni

Séance de Municipalité du vendredi 18 décembre 2020

Parmi les points traités par la Municipalité, relevons la décision qui suit :

Zone de rencontre et zone 30 à Tavel

Au centre du village de Tavel, priorité sera donnée aux piétons dès le début 2021, avec la mise en place d'une zone de rencontre, limitée à 20km/h. La modération du trafic sera étendue jusqu'au secteur du collège Rambert, avec une zone 30 km/h. Les habitants de Tavel bénéficieront ainsi de plus de tranquillité au sein de leur village.

La nouvelle signalisation a été validée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Cette décision pourrait ainsi faciliter à l'avenir la mise en place de concepts identiques dans d'autres quartiers ou villages de la Commune.

Quelques aménagements supplémentaires contribueront à modérer la vitesse des véhicules et à améliorer la sécurité des usagers du domaine public. Les emplacements de l'ensemble des mesures ont été définis en collaboration avec l'ASR et l'Association des Intérêts de Tavel.